




Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le 
ID : 001-210101739-20230418-2023_091_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Fourniture et pose d'un radar pédagogique sur un mât d'éclairage public – Rond-point de Rogeland / Entreprise CITÉOS SALENDRE RÉSEAUX / Attribution (1.1)**

Service : *Pôle opérationnel (VH - CF)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU le budget 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place un radar pédagogique sur un mât d'éclairage public à proximité du rond-point de Rogeland,

CONSIDÉRANT qu'un devis a été demandé à l'entreprise CITÉOS SALENDRE RÉSEAUX et analysé par les services techniques ; que les services techniques proposent de retenir l'offre de l'entreprise CITÉOS SALENDRE RÉSEAUX, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 5 089.00 € HT, soit 6 106.80 € TTC,

DÉCIDE

✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise CITÉOS SALENDRE RÉSEAUX, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 5 089.00 € HT, soit 6 106.80 € TTC, concernant la fourniture et la pose d'un radar pédagogique sur un mât d'éclairage public à proximité du rond-point de Rogeland,

✚ **DE SIGNER** le dit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 18 avril 2023.

Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 19 avril 2023 et publiée sur le site internet de la ville le 19 avril 2023.

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le



ID : 001-210101739-20230418-2023_091_DEC-DE